

*Juge unique***Rôle de la séance publique du 03/12/2025 à 14h00****Président** : Monsieur VERGNE**Greffier** : Monsieur MAGEAU**01) N° 2502746****RAPPORTEUR : M. VERGNE**

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur M. N Ulrich Junior

PENAUD & DOUARD  
AVOCATS ASSOCIES

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de sursoir à l'exécution du jugement n° 2504323 du 16 octobre 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 13 mars 2025 portant rejet de la demande de titre de séjour de M. Ulrich Junior N, obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an et lui a enjoint de procéder au réexamen de la situation de M. N dans un délai de trois mois et de procédé à l'effacement de son signalement aux fins de non-admission dans le système d'information Schengen.

**02) N° 2502684****RAPPORTEUR : M. VERGNE**

Demandeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

Défendeur Mme D Plamedie

Me VAILLANT

Le préfet d'Ille-et-Vilaine demande à la cour de sursoir à l'exécution du jugement n° 2504739 du 17 octobre 2025 par lequel le tribunal administratif de Rennes a annulé son arrêté du 3 juin 2025 portant obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours contre Mme Plamedie D, fixation du pays de destination et interdiction de retour sur le territoire français pour une durée d'un an et lui a enjoint de procéder à un nouvel examen de sa situation.